

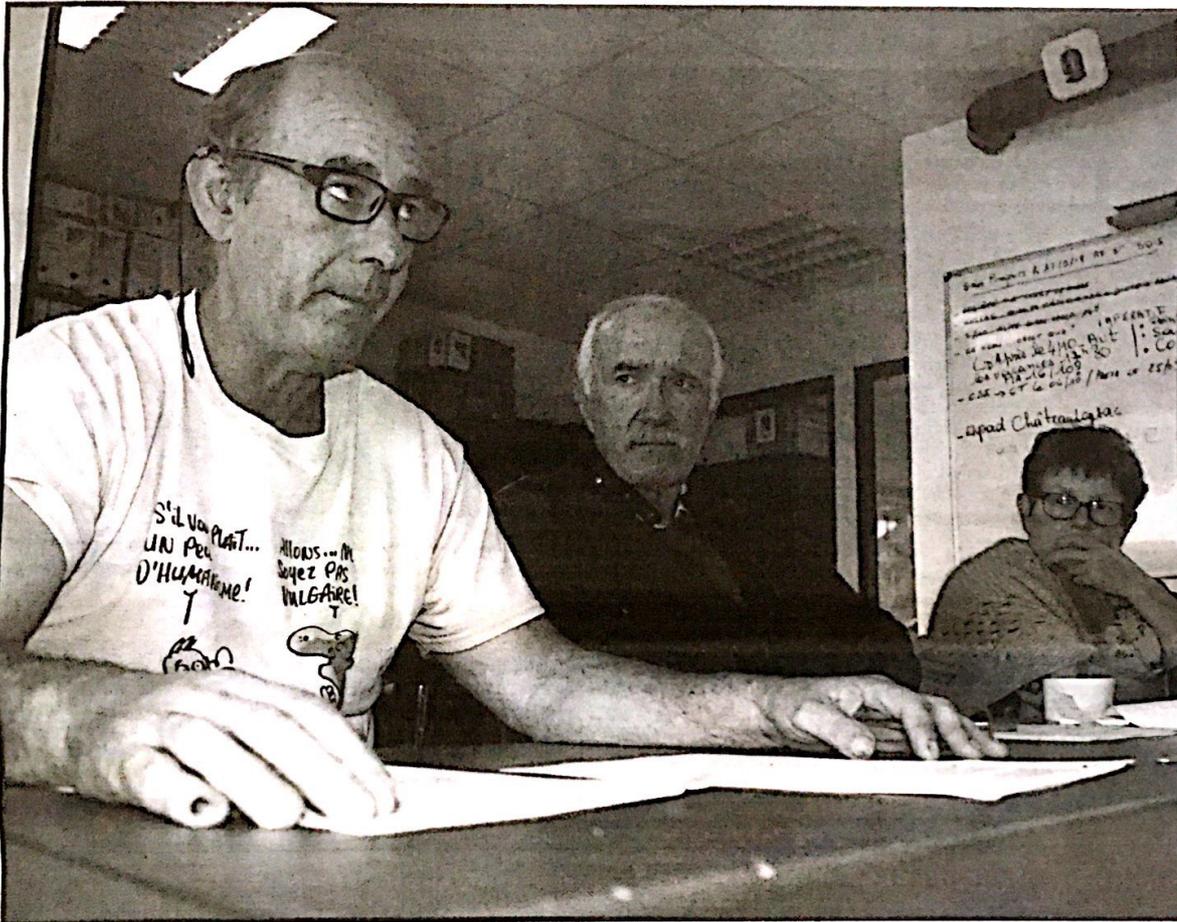
## PROTECTION DE L'ENFANCE

# Vers un avenir *un peu plus rose*



«D'ici la fin de l'année, on peut obtenir le rétablissement de la prise en charge obligatoire jusqu'à 21 ans des mineurs non accompagnés. Pour nous, c'est une victoire de l'humanisme», se réjouit le collectif «Adopte un jeune» en Haute-Vienne. Voici les raisons de cet enthousiasme.

# Zoom



Pour François Jacob, Daniel Clérembaux et Corinne Labrousse, l'actualité concernant la protection de l'enfance donne lieu à plusieurs motifs de satisfaction.

**LE CHIFFRE**

**1/4**

Le collectif «Adopte un jeune» explique que 1/4 des SDF est constitué d'anciens enfants placés. Pour lui, un accompagnement est indispensable pour éviter un tel désastre. «A 21 ans, seuls 36% des jeunes ne vivent plus chez leurs parents. Mais les enfants placés doivent souvent se débrouiller seuls dès 18 ans.»

**QUELQUES REPÈRES**

**MINEURS EN DANGER**

«On leur demande d'être autonomes du jour au lendemain, sur tous les plans (emploi, logement) alors qu'ils ont, moins qu'autres, les réseaux familiaux et amicaux, les acquis scolaires et les ressources financières pour y parvenir», déplore Antoine Dulin dans le rapport du CESE à propos des 30% des jeunes placés au titre de la protection de l'enfance et qui, en France, sont mis à la rue en «sortie sèche» le jour de leurs 18 ans. C'est une mesure brutale, un gâchis éducatif et économique.» Pour Corinne Labrousse (FSU), l'argent consacré à l'accompagnement c'est autant de moins «dépensé demain dans l'assurance maladie, les hôpitaux psychiatriques... et les prisons.»

## «C'est le mois de tous les espoirs»

Par Jérôme Davoine

Il y a 4 ans, le conseil général de la Haute-Vienne adoptait une délibération restrictive quant à l'attribution des contrats jeunes majeurs. «Aujourd'hui, si le jeune placé ne peut pas justifier d'une prise en charge de manière continue pendant 3 ans avant ses 18 ans, il n'a pas droit à ce contrat, c'est-à-dire à un accompagnement au-delà de ces 18 ans», dénonce Daniel Clérembaux, ancien éducateur spécialisé et animateur du collectif «Adopte un jeune». Même si, dans les faits, des dérogations peuvent exister, les travailleurs sociaux restent vent debout contre une mesure jugée par-

ticulièrement «violente». «On a là avec des jeunes déjà fragilisés. Et quand ils ont 15 ans, pas question pour eux de viser le Bac. Il faut leur trouver un CAP en alternance car à 18 ans, il leur faudra un salaire et être autonomes», indique François Jacob, membre du collectif et lui aussi ancien éducateur. C'est ça l'ambition que l'on a pour la jeunesse ? «D'autant que dans les jeunes que j'ai suivis, je me souviens d'un qui a fini avec de hautes responsabilités dans une collectivité territoriale. Avec le dispositif actuel, ce serait impossible», constate Daniel Clérembaux. «On sait que les traumatismes liés à l'enfance détruisent des connexions neuronales qu'il faut reconstruire. Mais pour cela, il faut une prise en charge de longue durée»,

renchérit Corinne Labrousse, permanente FSU et éducatrice de métier. Après une forte mobilisation («trois semaines de grève fin 2014») pour défendre ces jeunes, l'action menée au tribunal administratif de Limoges contre la délibération visée a été déboutée en première instance. Mais les éducateurs, relayés par l'ex-conseillère générale Josette Libert, ont fait appel. «Et les choses bougent puisque le conseil départemental de la Manche qui avait été attaqué sur la même délibération vient de perdre en appel, au motif notamment que le critère d'exclusion n'est pas recevable», détaille Daniel Clérembaux. Surtout, le collectif se réjouit de la proposition de loi déposée par Bri-

gitte Bourguignon «déjà signée par 140 députés et qui prévoit un accompagnement obligatoire jusqu'à 21 ans.» Le texte doit être débattu prochainement. «C'est le mois de tous les espoirs», clame Daniel Clérembaux. Et de se tourner vers les élus du conseil départe-

### Un projet de loi «qui prévoit un accompagnement obligatoire jusqu'à 21 ans.»

mental de la Haute-Vienne pour que, d'ores et déjà, ils reviennent sur la délibération de 2014. «Clai-

rement, le gouvernement souhaite revenir à ce qui se faisait avant 2014», estime François Jacob. Lui, qui a été licencié après s'être mobilisé pour le cas d'un jeune exclu du dispositif jeune majeur, dénonce «les politiques managériales agressives réclamant aux travailleurs sociaux d'annoncer aux jeunes leur sortie sèche de tout dispositif d'accompagnement. Celles qui poussent à faire l'inverse de leur métier.» S'inscrivant dans le rapport du Conseil économique, social et environnemental daté du 1er juin dernier, s'alarmant à propos de l'aide sociale à l'enfance «d'un angle mort des politiques publiques de la jeunesse», ceux qui accompagnent ces jeunes ont le sentiment que le vent est en train de tourner. Et dans le bon sens.